

Carrier, Lynda (BAPE)

De: Stephane.Dery@mffp.gouv.qc.ca
Envoyé: 6 janvier 2016 14:45
À: Carrier, Lynda (BAPE)
Objet: DQ26-RE: Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus

6211-24-077

Bonjour Mme Carrier,
Une très belle année 2016 à vous aussi.

Concernant le projet du Mt Ste-Marguerite, après avoir pris connaissance du rapport d'inventaire du milieu aquatique et du volume 9 de l'étude d'impact, voici nos commentaires en réponse à vos questions.

Concernant le rapport d'inventaire, le 11 novembre dernier, nous avons fait parvenir des commentaires au promoteur sur une version préliminaire qu'il nous avait soumis. Ces commentaires contenaient plusieurs points jugés insatisfaisants ou des questions sur les inventaires réalisés.

Dans la version reçue en décembre, plusieurs points ont été corrigés. Toutefois pour plusieurs cours d'eau ou traverses, il demeure des questions quant aux inventaires réalisés ou quant à l'absence d'inventaire qui sont restées sans réponse. Considérant le manque d'explications claires permettant de comprendre l'absence d'inventaire ou la réalisation d'inventaire partiel, nous ne pouvons juger le rapport satisfaisant.

Nous avons pourtant mis le promoteur sur la bonne piste, en lui fournissant nos commentaires préalables.

Par ailleurs, concernant le volume 9, le document fait mention du nombre de traverses existantes versus celles qui devront être aménagées, mais il n'y a aucune information sur quels sites sont concernés dans chacun des cas. Par exemple, le site A03 fera l'objet de quel traitement? Nouvelle traverse ou remplacement? Traverse sans fond ou non? Pour l'instant, il est encore impossible de déterminer quels seront les impacts réels propres à chacun des sites puisqu'on ne sait pas quelle mesure sera appliquée. Nous aurions souhaité avoir un tableau synthèse qui fait état de quel type de traverse sera utilisé pour chacun des sites de traversée. Cette information aurait permis de juger si les mesures d'atténuation sont satisfaisante ou non. Nous ne pouvons donc en juger avec l'information fournie.

Enfin, rappelons que tel que mentionné dans une précédente réponse, le document ne fait pas mention des mesures d'atténuation convenues avec le promoteur pour assurer la protection des cours d'eau où des espèces de salamandre à statut précaire sont présentes. Le promoteur s'était engagé auprès du MFFP à utiliser des ponceaux en arches pour toutes les traverses de cours d'eau où la présence de salamandres à statut précaire aura été recensée.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Salutations

Stéphane Déry

Biologiste, M.Sc. | Espèces menacées ou vulnérables | Biodiversité | Caribou forestier

Direction de la gestion de la faune Capitale-Nationale-Chaudière-Appalaches

Direction générale du secteur central

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

8400, avenue Sous-le-Vent

Lévis (Québec) G6X 3S9

418 832-7222 poste 241

Stephane.dery@mffp.gouv.qc.ca

www.mffp.gouv.qc.ca